

**Par Jean-Charles BRISARD**  
**Président du Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT)**

### **En France, le gouvernement doit-il communiquer sur les attentats déjoués ?**

La France est confrontée à un contexte de menaces protéiformes et d'une ampleur sans précédent. Personne ne peut nier cette situation et le déni serait la pire des réponses. Dans cette matière, privilégier la transparence c'est faire preuve de responsabilité. Lorsqu'une affaire est judiciairisée, que les services d'enquête ont réuni les éléments leur permettant de matérialiser le projet terroriste et que les suspects ont été neutralisés, comme cela était le cas pour l'attentat déjoué cette semaine, il convient de faire preuve de transparence et de clarté dès lors que cette communication n'est pas de nature à perturber le déroulement de l'enquête. On aurait reproché au gouvernement de ne pas l'avoir fait si ce projet avait prospéré ou si sa réalisation avait été précipitée. Le fait d'informer contribue non seulement à rassurer les français, mais invite également chacun à la vigilance et permet de conforter l'Etat de droit et les services régaliens.

### **Un tireur a abattu quatre Marines jeudi 16 juillet lors de deux fusillades survenues sur des installations militaires dans le Tennessee. Les Etats-Unis appliquent déjà une politique très sécuritaire. Comment pourraient-ils faire davantage pour contenir un terrorisme qui s'attaque aussi bien aux lieux symboliquement forts qu'aux périphéries ?**

Les installations militaires américaines, symbole de la puissance et des engagements extérieurs de ce pays, sont la cible d'attaques depuis longtemps, qu'il s'agisse des Black Panthers, de mouvements néo-nazis, des opposants à la guerre du Vietnam, des communistes japonais, et depuis quinze ans, du terrorisme islamiste. On ne connaît pas les motivations de l'auteur de la dernière fusillade, mais le contexte international a souvent été un facteur, parfois déclencheur, dans ces manifestations de violence. A cela s'ajoute le fait que les Etats-Unis, comme les pays européens, font face à une menace terroriste éclatée, déstructurée, insaisissable et donc imprévisible, qui requiert en amont un travail beaucoup plus fin des services de renseignement.

### **En plus de l'autorisation du port d'armes aux Etats-Unis, quelles sont les différences principales entre les actes terroristes djihadistes en France et ceux ayant lieu aux Etats-Unis ?**

Aux Etats-Unis nous observons une multiplication d'actes terroristes individuels, qui peuvent être inspirés par la propagande des groupes terroristes, mais dont la mise en œuvre est individuelle. En France, le terrorisme est également individuel ou groupusculaire, mais il se caractérise par une plus grande sensibilité au contexte internationale, du fait notamment de l'engagement sans précédent de français dans le djihad sur le théâtre d'opération syro-irakien. D'autre part, nous constatons l'existence de liens très étroits entre des sympathisants en France et des membres actifs de l'Etat islamique à l'étranger qui inspirent ou dirigent la commission d'actes terroristes, répondant ainsi à la propagande, aux menaces ainsi qu'aux appels du groupe terroriste à frapper sur le territoire des pays occidentaux. Se créent ainsi des communautés, souvent virtuelles, qui s'alimentent et interagissent. Les contacts ainsi noués peuvent se matérialiser par des conseils ou des consignes. De ce point de vue, les actions ou projets de Sid Ahmed Ghlam à Villejuif en avril, de Yassin Salhi en Isère au mois de juin et des suspects de l'attentat déjoué cette semaine répondent au même schéma opérationnel, dans le sens où il y a systématiquement, à priori ou à postériori, interaction avec des membres de groupes terroristes basés à l'étranger.

**La reproduction mimétique des actes terroristes est-elle décuplée par la mondialisation des moyens de communication et d'information ? Serons-nous obligés de « sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité » ?**

La question ne se pose pas en ces termes, à moins d'accepter de donner raisons à ceux qui s'attaquent à nos valeurs, à nos principes et à notre système démocratique. La mondialisation des moyens de communication et d'information, ainsi que l'exploitation de ces outils par les terroristes constituent une réalité à laquelle l'Etat s'adapte en permanence. Ce n'est pas nouveau et les services régaliens ont pris la mesure de cette évolution depuis de nombreuses années. Ce qui est nouveau c'est l'ampleur de ce phénomène, qui nous impose de nouveaux outils et des moyens renforcés, dans le cadre de l'Etat de droit. La France a déjà fait face aux vagues terroristes des années 80 et 90 avec les armes de l'Etat de droit, sans mettre en œuvre un droit d'exception, et en veillant à l'équilibre essentiel entre les impératifs de la sécurité et le respect des libertés individuelles.